

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 mars 2017

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017038

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Maison pluriprofessionnelle de santé à Dourdan : travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal
– Attribution du marché – Attribution des avenants des lots 1, 2 et 7**

Le 30 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 mars 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Pierre DUCOLONER, Eric RINEAU, Désigane FLORE.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Catherine AUBERT à Olivier BOUTON, Sylvine HENDELUS à Gérard DIAZ, Séverine HULBACH à Thomas KIEFFER, Eric RINEAU à Marie-Ange ROUSSEL, Pierre DUCOLONER à Béatrice CROS, Désigane FLORE à Claudine KIEFFER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain VITEAU

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Didier LECRENAIS :

La commune a fait des travaux de réhabilitation d'un bâtiment appartenant à la commune, rue des Vergers Saint-Jacques afin de créer une maison pluri professionnelle de santé.

Le marché est décomposé en lots comme suit :

| | |
|---------|--|
| Lot n°1 | Démolition, curage, Gros-œuvre, Sols Durs, VRD |
| Lot n°2 | Menuiserie extérieure |
| Lot n°3 | Bardage, Étanchéité, Couverture, ITE |
| Lot n°4 | Cloisons, Faux-plafonds, Menuiseries intérieures |
| Lot n°5 | Revêtements de sols souples, Peinture |
| Lot n°6 | Electricité |
| Lot n°7 | Plomberie, Chauffage, Ventilation |

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour les lots n°1, 2 et 7 et doivent faire l'objet d'avenants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux et Développement durable » du 13 mars 2016,

Vu la délibération municipale n°2016098 du 16 septembre 2016 attribuant le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal,

Considérant la nécessité de passer des avenants pour les lots n° 1, 2 et 7 pour des prestations supplémentaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les projets d'avenants n°1 pour les lots n°1, 2 et 7,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants n°1 pour les lots n°1, 2 et 7,
- **de dire que** les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 01 AVR. 2017
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire


Maryvoine BOQUET